

# Résumé d'évaluation

Fonds Fiduciaire du Banc d'Arguin et de la Biodiversité Côtière et Marine - BACoMaB

Pays : **Mauritanie**

Secteur : **Envir. et ressources naturelles**

Évaluateur : BRLi (Benjamin LANDREAU)

Date de l'évaluation : Mars 2021

## Données clés de l'appui AFD

**Numéros de projet** : CMR1164, CMR1165 (FFEM) et CMR1213

**Montant** : 8,7 M€ (AFD : 7,5 M€ et FFEM : 1,2 M€)

**Taux de décaissement** : 98%

**Période** : 2011-2019

### Contexte

Les Fonds Fiduciaires pour la Conservation (FFC) sont des institutions légalement indépendantes dont l'objectif est de mettre à disposition un financement constant et durable pour la conservation de la biodiversité. Ils partent du constat que les budgets publics sont insuffisants et que les financements de la communauté internationale sont irréguliers pour combler les déficits de financements en faveur de la biodiversité. En Mauritanie, l'idée d'un FFC a émergé en 2002 sur initiative de la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA), suivie par la coopération allemande, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et l'Agence Française de Développement (AFD). La création d'un FFC semblait constituer la meilleure option pour canaliser toutes les ressources financières alternatives et assurer le financement régulier des aires protégées marines et côtières mauritaniennes.

### Intervenants et mode opératoire

**Maîtrise d'ouvrage** : BACoMaB, dont la capitalisation s'élève en 2019 à près de 31,5 M€.

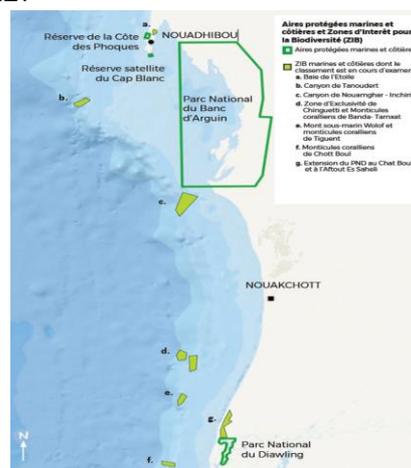
**Les principales instances de gouvernance du Fonds** :

**Le Conseil d'administration (CA) et l'Assemblée Générale (AG)** : Le CA est la principale instance décisionnelle du BACoMaB. Il est composé de membres représentant notamment l'Etat mauritanien, les donateurs institutionnels et privés et les ONG internationales de conservation. L'AG a pour rôle d'orienter la stratégie du Fonds.

**Le groupe de donateurs** : Les principaux donateurs sont la KfW, l'AFD et le FFEM, la fondation MAVVA, et l'Union européenne dans le cadre des accords de pêche.

Les autres instances sont le comité d'investissement, le comité d'octroi de subvention, le comité d'audit et la direction exécutive.

**Les bénéficiaires** : Le Parc National du Banc d'Arguin, le Parc National du Diawling, la Réserve satellite du Cap Blanc et la Réserve de la côte des phoques.



## Objectifs

Les principaux objectifs du BACoMaB sont les suivants: (i) promouvoir la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement physique et naturel des aires marines et côtières protégées en Mauritanie ; (ii) améliorer les conditions de vie des populations et promouvoir des moyens de développement économique durables dans les aires protégées ; (iii) promouvoir l'éducation environnementale du public. Deux objectifs spécifiques aux appuis de l'AFD au BACoMaB ont été fixés : pérenniser et développer les capacités financières du BACoMaB et appuyer le processus de classement de nouvelles aires marines protégées (AMP) pouvant bénéficier du financement du BACoMaB.

### Réalisations attendues

Les principales réalisations attendues sont les suivantes :

- Augmentation du fonds de dotation du BACoMaB, diversification des sources de financement et veille à la bonne gestion du portefeuille.
- Renforcement de la gouvernance du BACoMaB et amélioration des processus de suivi-évaluation.
- Conservation et restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins et côtiers en Mauritanie à travers le financement des activités prioritaires des aires protégées marines et côtières.

## Appréciation de la performance

### Gouvernance

La gouvernance du Fonds est classique, tant du point de vue de ses structures de gouvernance que des processus, et respecte les normes de pratiques établies en la matière par la Conservation Finance Alliance. Le BACoMaB est opérationnel et dispose des outils clefs pour son fonctionnement. La diversification des ressources représente toutefois un enjeu majeur pour le Fonds. En effet, bien que le BACoMaB soit proche de ses objectifs de capitalisation, ses accomplissements en termes de mobilisation de ressources sont plutôt limités. La liste des bailleurs sollicités reste réduite et le Fonds ne dispose pas encore de stratégie de diversification des sources de financement à court et à long terme.

### Investissements

L'une des plus grandes réussites du Fonds est son positionnement remarquable dans les accords de pêches entre l'Union européenne et la République Islamique de Mauritanie (EU-RIM) ce qui le place comme bénéficiaire d'un mécanisme qui a été reconnu comme un paiement pour services écosystémiques reliant la pêche industrielle internationale et le renouvellement de la ressource halieutique par les AMP. Concernant les rendements financiers, les objectifs fixés dans les politiques d'investissement sont, en moyenne, atteints. Le coût de fonctionnement du BACoMaB, bien que relativement élevé, demeure acceptable pour une fondation en phase de consolidation, qui n'a pas encore atteint son rythme de croisière.

### Impacts sur la biodiversité

Le BACoMaB offre bien la source de financement stable qui est attendue : les subventions accordées sont maintenues et en augmentation au fil des années. Le rôle important du BACoMaB en matière de renforcement de la gouvernance et d'amélioration de la gestion des AMPs, à travers la mise en place de procédures et de normes de gestion transparentes, est également à souligner. Toutefois, le montant des subventions accordées n'est pas forcément maximisé, avec une attention forte au maintien du montant du Fonds de dotation. Jusqu'à présent, le BACoMaB se consacre principalement au financement des coûts récurrents du Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) et du Parc National du Diawling (PND), pour un montant total cumulé d'environ 2,3 M€ entre 2014 et 2020, représentant environ 30% des frais de fonctionnement des AMP sur la période.

### Pérennité/durabilité

Malgré le nombre limité de donateurs dont dispose le Fonds, il dépasse le seuil de capitalisation minimal pour assurer sa durabilité. Avec son capital actuel de 32 M€, il fait désormais partie d'une liste restreinte de FFC bien établis. Le BACoMaB assure un appui important à la préservation de la biodiversité marine. Un enjeu majeur du Fonds est de pouvoir assurer sa pérennité financière alors même qu'il reste à ce jour dépendant des bailleurs de fonds tels que l'AFD et la KfW. Il n'a ainsi pas encore atteint son optimum mais a toutefois vocation à s'affirmer en tant que principal bailleur des AMP mauritaniennes, tout en maintenant un haut niveau de résilience face aux crises financières et politiques. Le BACoMaB devra conjuguer les appuis des différents bailleurs, en plaidant toujours pour un concours croissant des autorités nationales au bénéfice de l'environnement.

### Valeur ajoutée de l'appui AFD et du FFEM

Le positionnement innovant du FFEM est confirmé dans le projet, tout comme le rôle central joué par l'AFD dans le processus de consolidation du BACoMaB. Le fait que l'AFD détienne un poste au Conseil d'Administration du Fonds est considéré comme très positif surtout dans sa phase de création et de consolidation. Les deux institutions, apportant 25% du capital du Fonds sont considérés comme des partenaires techniques et financiers de premier ordre par le BACoMaB, tout comme la KfW (47 % du capital total), la MAV (18 %) et l'UE-RIM (9,5 %). L'existence du BACoMaB ne s'est par ailleurs pas traduite par une réduction des subventions publiques au bénéfice de la conservation en général et des aires protégées en particulier.

## Conclusions et Recommandations

Le BACoMaB est désormais opérationnel et dispose d'une gouvernance stable et transparente. Très innovant pour la Mauritanie, le BACoMaB demeure une institution émergente, dont on peut espérer un impact croissant, notamment pour assurer le financement de la conservation sur le long terme.

Les principales recommandations de l'évaluation pour le BACOMAB sont les suivantes :

- négocier des conventions-cadres avec le PNBA et le PND pour stabiliser les relations avec les bénéficiaires.
- envisager la création et la capitalisation d'un fonds d'amortissement pour offrir plus de flexibilité au BACoMaB et augmenter plus rapidement les montants disponibles pour des subventions aux AMP.
- appuyer les OSC et ONG nationales pour (i) promouvoir le plaidoyer pour la cause environnementale, (ii) financer davantage la recherche, (iii) et l'éducation environnementale.

Le BACoMaB fait face à un défi de croissance à la fois géographique et thématique, déjà bien identifié dans le plan stratégique du Fonds.

La croissance géographique prend la forme d'un appui au processus de création de nouvelles AMP en Mauritanie.

Concernant la croissance thématique, le BACoMaB pourrait jouer un rôle accru de plaidoyer pour la formulation de politiques environnementales nationales, et aborder davantage la question de l'adaptation au changement climatique.